

Dossier de P resse - R entrée S colaire 2007
A cadémie de B ordeaux



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



1

L'académie de Bordeaux en chiffres

2

La rentrée dans les écoles

- Évaluations en classe de CE1 et de CM2
- Généralisation des Programmes Personnalisés de Réussite Éducative au CE1 et extension aux cycles 2 et 3
- Enseignement d'une langue vivante étrangère dès le CE1
- Mise en place du livret individuel de compétences lié au socle commun à partir du CE1
- Développement du sport à l'école

3

La rentrée dans les collèges

- Généralisation des P.P.R.E. (6^{ème} – 5^{ème})
- Généralisation du B2i (brevet informatique et Internet)
- Option de Découverte Professionnelle 3h dans tous les établissements
- Note de Vie Scolaire

4

La rentrée dans les lycées

- Poursuite de la rénovation de la voie technologique : mise en place de la série ST2S et création d'un BTS ST3S
- Relance du label « Lycée des Métiers »
- Accès des bacheliers professionnels en STS (pour les élèves titulaires d'une mention Bien et Très Bien)

5

Les dossiers de la rentrée

- La mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences
 - Les grands principes du socle
 - Le diplôme national du brevet
 - La formation des enseignants
- Promotion et égalité des chances
 - L'accueil des élèves handicapés : les CLIS et les UPI
 - « L'école après l'école »
 - L'assouplissement de la carte scolaire
- Innovation et droit à l'expérimentation
 - Les grands principes
 - Le Fonds d'Incitation Académique – FIA
 - L'expérimentation en classe de 5^{ème} de l'apprentissage d'une 2^{ème} langue vivante

- Les mesures en faveur de l'orientation
 - Au collège
 - Au lycée

6

La mise en œuvre du projet académique «Objectif 2010 » : les priorités de l'année 2007/2008

- Mettre en place les conditions pour la réussite de tous les élèves
- Ne laisser personne au bord du chemin
- Mieux accompagner les écoles, les établissements et les personnels et développer l'évaluation du système éducatif

7

Les nouveautés de la rentrée 2007-2008 dans l'académie

- Les nouvelles formations professionnelles et technologiques
- Les ouvertures de sections européennes
- Les ouvertures de sections sportives
- Les ouvertures de sections bilangues
- Les autres ouvertures
- Le Module Découverte Professionnelle 6h en 3^{ème} PVP
- Le nouveau site internet de l'académie de Bordeaux

8

Les initiatives académiques

- L'éducation aux médias
- L'enseignement en milieu pénitentiaire

9

Les grands rendez-vous de l'année scolaire

1

L'académie de Bordeaux en chiffres

Effectifs prévisionnels des écoles et établissements scolaires publics

(Constat 2006 et prévisions pour la rentrée 2007)

	PREMIER DEGRÉ écoles	SECOND DEGRÉ ⁽¹⁾ collèges-lycées		Post-Bac (CPGE – BTS)	
	Évolution des effectifs prévisions 2007	2006	Ecart 2007	2006	Ecart 2007
DORDOGNE	250 à 350	23 640	+ 149	767	- 8
GIRONDE	1 050 à 1 150	93 354	+ 518	5 132	- 54
LANDES	550 à 650	23 474	+ 380	779	+ 35
LOT-ET-GARONNE	100 à 200	20 119	+ 157	701	- 8
PYRÉNÉES- ATLANTIQUES	-50 à +100	36 559	- 220	2 073	- 16
ACADÉMIE	1 900 à 2 400	197 146	+ 984	9 452	- 51

(1) y compris EREA.

Effectifs prévisionnels des écoles et établissements scolaires privés sous contrat

(Constat 2006 et prévisions pour la rentrée 2007)

	PREMIER DEGRÉ écoles		2nd Degré ⁽¹⁾ collèges-lycées		Post-Bac (CPGE – BTS)		TOTAL
	2006	Écart 2007	2006	Ecart 2007	2006	Écart 2007	Écart 2007
DORDOGNE	1 914	+ 9	3 331	- 43	33	+ 11	-23
GIRONDE	11 731	+ 23	19 660	180	477	+ 18	+221
LANDES	2 690	- 36	2 706	- 5	31	- 5	- 46
LOT-ET-GARONNE	3 025	- 49	3 771	- 23	27	- 7	-79
PYRÉNÉES- ATLANTIQUES	12 048	0	15 689	+41	436	- 7	+34
ACADÉMIE	31 408	- 53	45 157	+ 150	1 004	+ 10	+107

Nombre d'établissements scolaires publics (rentrée 2006/2007)

	écoles	collèges	lycées	LP	EREA(1)	TOTAL	SEGPA
DORDOGNE	460	38	10	8	1	517	11
GIRONDE	929	104	30	24	2	1 089	28
LANDES	350	34	7	8	1	400	5
LOT-ET-GARONNE	336	28	7	6	1	378	8
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	569	48	16	15	0	648	12
ACADEMIE	2 644	252	70	61	5	3 032	64

Nombre d'établissements scolaires privés sous contrat (rentrée 2006/2007)

	écoles	collèges	lycées	LP	TOTAL
DORDOGNE	16	8	3	3	30
GIRONDE	59	28	14	10	111
LANDES	23	7	2	3	35
LOT-ET-GARONNE	16	10	3	1	30
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES	109	39	13	9	170
ACADÉMIE	223	92	35	26	376

De bons résultats aux examens session 2007

Comme les années précédentes, l'académie de Bordeaux affiche de bons résultats aux examens se situant à chaque fois, au-dessus de la moyenne nationale. Concernant le baccalauréat général, on peut noter une forte augmentation des mentions bien et très bien puisque le chiffre passe de 14,4% en 2006 à 17,7 % en 2007.

	DNB	Baccalauréat général	Baccalauréat technologique	Baccalauréat professionnel	CAP		BEP		BTS	
					Prod	Serv	Prod	Serv	Prod	Serv
Dordogne	84,1	89,9	87,3	83,4	77,8	79,5	71,6	88,8	76,4	67
Gironde	85,3	85,8	84,5	81,5	75,5	81,8	64,6	83,6	80,3	67
Landes	84,4	90,3	86,7	84	78	81,9	70,9	88,2	74,2	76
Lot-et-Garonne	81,5	88,2	80,8	85,4	76,5	80,4	74,3	86,7	81	66
Pyrénées-Atlantiques	87,7	92,4	88,1	86,1	82,9	86,4	80,9	86,9	85	69,1
ACADÉMIE	85,2	88,4	85,4	83,2	77,8	82,5	70,9	85,6	80,1	68
France	81,9	87,6	79,4	77,5						

Les moyens d'enseignement

Le Ministre a souhaité faire de cette année une année qui permettra de réfléchir sur le métier d'enseignant, préalable aux discussions qui doivent s'engager avec les représentants des personnels. Le ministre a abrogé le décret publié en février 2007 qui modifiait les conditions dans lesquelles les enseignants de première et terminale pouvaient bénéficier d'une heure de décharge dite de « première chaire ».

A la rentrée 2007, l'académie de Bordeaux affiche un solde positif de création de postes. Au total ce sont **286 postes** qui seront créés tous niveaux d'enseignement et toutes catégories de personnels confondus pour l'enseignement scolaire public répartis comme suit :

- 91 postes dans le 1^{er} degré
- 97 postes dans le 2nd degré
- 17 personnels infirmiers
- 1 poste de médecin de prévention
- 1 poste de personnel d'inspection
- - 15 postes dans les services académiques
- 94 auxiliaires de vie scolaire

√ Postes dans le premier degré : + 91 postes

Dans le cadre de la préparation de la rentrée scolaire 2007, le ministère a délégué **91 emplois** supplémentaires à l'académie de Bordeaux au titre du premier degré répartis ainsi :

	Augmentation des effectifs Rentrée 2007	Dotation 2007	Nombre de professeurs pour cent élèves Rentrée 2007
Dordogne	250 à 350	+ 4	5,37
Gironde	1 050 à 1 150	+ 58	5,10
Landes	550 à 650	+ 34	5,18
Lot-et-Garonne	100 à 200	+ 2	5,34
Pyrénées-Atlantiques	- 50 à +100	- 7	5,37
ACADEMIE	1 900 à 2 400	+ 91	5,21

✓ Moyens d'enseignement dans le second degré : + 97 postes

Les créations de postes évoluent en lien avec l'évolution du texte relatif aux décharges des personnels enseignants :

Département	Créations	Suppressions compensées
Dordogne	7,5	14
Gironde	111,5	74
Landes	11	12,5
Lot-et-Garonne	4	13,5
Pyrénées-Atlantiques	17	23
ACADEMIE	151 Soit 97 créations 54 valorisation IUFM	137

✓ Le personnel d'inspection :

+ 1 poste personnel d'inspection en arts appliqués

✓ Les personnels administratifs et de santé

Personnels de santé : + 17 infirmières

+ 1 poste de **médecin de prévention**

Suppression de 15 postes dans **les services académiques**

✓ Personnels d'aide et de soutien :

+ **94 Auxiliaires de Vie Scolaire**, prioritairement affectés à l'accompagnement des élèves handicapés et à l'aide administrative aux directeurs d'école.

✓ Personnels des établissements scolaires privés sous contrat :

Enseignement privé confessionnel : - 4 postes d'enseignants 1^{er} et 2nd degré

Enseignement privé associatif : + 2,5 postes d'enseignants 1^{er} et 2nd degré

2

La rentrée dans les écoles

La rentrée scolaire 2007 des écoles est marquée par la mise en place des évaluations en classe de CE1 et de CM2, la généralisation des PPRE au cycle 2 et 3 et le développement du sport. Composante essentielle du décret relatif au socle commun de connaissance et de compétences, le livret individuel de compétences sera également une des nouveautés de cette rentrée ainsi que l'enseignement d'une langue vivante étrangère dès le CE1.

Les évaluations diagnostiques en classe de CE1 et de CM2

L'année scolaire 2007-2008 est marquée par la mise en place complète des **protocoles nationaux d'évaluation diagnostique à l'école pour les élèves de classes de CE1 et de CM2**, l'objectif de ces évaluations étant de repérer les élèves en difficulté et de faciliter la mise en œuvre des aides à apporter aux élèves qui en auraient éventuellement besoin en français comme en mathématiques.

Les enseignants auront à leur disposition des outils pour différencier la pédagogie et pour repérer plus sûrement les élèves qui risquent de ne pas atteindre les objectifs définis par le socle commun. Les élèves éprouvant des difficultés dans l'acquisition du socle commun se verront proposer un **Programme Personnalisé de Réussite Educative (PPRE)**. C'est en effet à travers des dispositifs d'aide variés et adaptés aux besoins de chacun que tous les élèves auront les meilleures chances de s'approprier les connaissances, compétences et attitudes de chaque pilier du socle commun.

Ainsi l'évaluation diagnostique en CE2, qui n'est pas un palier d'acquisition du socle commun, est supprimée. L'évaluation diagnostique en 6^{ème} sera reconduite en 2007 pour la dernière année.

La généralisation des Programmes Personnalisés de Réussite Educative au CE 1 et extension au cycle 2 et 3

Les PPRE sont inscrits dans la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école qui prévoit dans son article 16 qu'à « *à tout moment de la scolarité obligatoire, lorsqu'il apparaît qu'un élève risque de ne pas maîtriser les connaissances et les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève, de mettre en place un programme personnalisé de réussite éducative* ».

Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) généralisés depuis la rentrée 2006 à toutes les classes de CE1 doivent s'étendre à la rentrée 2007 aux cycles 2 et 3 de l'école.

Deux indicateurs de performance inscrits en loi de finances permettront de mesurer les progrès réalisés : la proportion d'élèves maîtrisant les compétences de base en français et en mathématiques, d'une part en fin d'école primaire et d'autre part en fin de collège.

Qu'est ce qu'un PPRE

Ce sont des actions conçues pour répondre aux difficultés d'un élève, formalisées dans un document qui en précise les objectifs, les modalités, les échéances et les modes d'évaluation. Il est élaboré par l'équipe pédagogique et discuté avec les parents. Il est également présenté à l'élève, qui doit en comprendre la finalité pour s'engager avec confiance dans le travail qui lui est demandé.

Il répond à des difficultés traduisant autre chose qu'une faiblesse passagère ou à des besoins particuliers qui, s'ils ne sont pas pris en compte, retardent fortement l'acquisition des connaissances et compétences fondamentales.

Le programme personnalisé de réussite éducative peut être articulé avec un dispositif de réussite éducative, organisé en dehors du temps scolaire et destiné à apporter un soutien individualisé aux enfants et adolescents les plus fragiles, en prenant en compte la globalité de leurs difficultés scolaires, sanitaires et sociales.

L'enseignement d'une langue vivante étrangère dès le CE1

Le ministère a lancé un plan de rénovation des langues (2005 – 2010) résumé dans les dix points suivants: une offre de langues diversifiée et cohérente; des objectifs de progression pour chaque étape de la scolarité; une approche renouvelée; des programmes adaptés à ces nouvelles orientations; un apprentissage des langues dès le CE1; des groupes d'élèves moins nombreux; une certification en langue gratuite et reconnue; le développement de l'apprentissage en autonomie; une exposition aux langues accrue ; un effort de formation.

Ainsi dès cette rentrée scolaire, **l'apprentissage de la première langue vivante étrangère pourra commencer progressivement en CE1.**

Toutes les compétences existantes en langue vivante étrangère chez les personnels enseignants, notamment ceux qui disposent d'une habilitation à enseigner une langue vivante étrangère seront mobilisées. Le taux de prise en charge de l'enseignement des langues étrangères par les maîtres du premier degré devra être porté à 90% en 2010.

Mise en place d'un livret individuel de compétences lié au socle commun à partir du CE1

Le livret individuel de compétences sera mis en place pour chaque élève à partir du CE1 dès la rentrée scolaire 2007. Ce livret est **un document personnel** permettant aux élèves et aux parents d'être informés des **composantes du socle commun** et de **suivre les progrès constatés dans l'acquisition progressive de leur maîtrise.**

Constitué dès l'école élémentaire, à la fin du premier palier du socle (classe de CE1) et transmis au collège, il suivra l'élève jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire dans les diverses voies de formation

retenues. Outre les informations relatives aux acquisitions des compétences du socle et aux différentes attestations scolaires liées aux programmes (brevet informatique et internet, attestation de première éducation à la route, attestation scolaire de sécurité routière, attestation de formation aux premiers secours), il recueillera les appréciations des enseignants sur la scolarité de l'élève, ainsi que les relevés de notes actuels.

Les résultats positifs des évaluations seront attestés dès la prochaine rentrée dans le livret individuel de compétences.

Ce livret scolaire sera accessible aux enseignants qui le renseigneront, aux élèves et à leurs parents.

Le développement du sport à l'école

Dès l'école maternelle, et tout au long des deux cycles de l'école élémentaire, les élèves acquièrent grâce aux activités physiques et sportives, une bonne maîtrise de leur corps et apprennent à le garder en bonne santé. Les activités physiques et sportives, mises en relation avec les autres champs disciplinaires contribuent pleinement à l'objectif de mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences, dans la perspective d'une éducation globale de l'enfant.

Ainsi les **activités sportives et physiques seront développées** dans les écoles à partir de cette rentrée scolaire 2007. Le volume d'activités de l'enseignement physique et sportive pourra être porté à **4 heures**.

Au-delà de cette activité pendant le temps de classe, chaque enfant doit pouvoir accéder plus facilement à une pratique personnelle hors temps scolaire, favorable à son équilibre et à son développement. Cet objectif pourra être poursuivi dans le cadre des activités complémentaires proposées après la classe par les collectivités territoriales et les associations comme l'USEP. Cet objectif pourra également être poursuivi dans le cadre de l'accompagnement éducatif pour les écoles de l'éducation prioritaire.

3

La rentrée dans les collèges

Dans le prolongement de l'école primaire, le collège doit conduire chaque élève à acquérir les connaissances et les compétences du socle commun et à préparer son orientation. La priorité reste donnée à la maîtrise de la langue française dans toutes les disciplines en favorisant la lecture et l'écriture.

Cette année scolaire 2007 / 2008 sera notamment marquée par la généralisation des PPRE en classe de 6^{ème} et de 5^{ème} ainsi que celle du B2i. Enfin, l'option de découverte professionnelle, enseignement utile pour aider les élèves à approcher le monde du travail et à construire leur orientation, sera offerte dans tous les collèges de l'académie.

La généralisation des Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) en classe de 6^{ème} et 5^{ème}

Outil complémentaire à la mise en place du Socle Commun de Connaissance et de Compétences, les Programmes Personnalisés de Réussite Educative, généralisés à toutes les classes de CE1 et de 6^{ème} à la rentrée 2006, s'étendent aux cycles 1 et 3 de l'école et à tous les cycles du collège à la rentrée scolaire 2007.

Les PPRE s'adressent en priorité aux élèves dont les évaluations diagnostiques en début de sixième révèlent des retards significatifs dans les apprentissages fondamentaux ainsi qu'aux redoublants.

Le programme personnalisé de réussite éducative constitue tout autant une modalité de prévention de la grande difficulté scolaire, visant à empêcher le redoublement, qu'un accompagnement de celui-ci dès lors qu'il n'aura pu être évité.

Généralisation du Brevet informatique - B2i -

La "*maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication*" est l'un des sept piliers du socle commun de connaissances et de compétences défini par le décret du 11 juillet 2006.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) font désormais partie du paysage économique, social, culturel et éducatif. Elles sont largement utilisées tout au long de la vie professionnelle et privée. Il appartient à l'École de faire acquérir, par chaque élève, les compétences lui permettant d'utiliser de façon réfléchie et efficace ces technologies et de contribuer à former ainsi des citoyens autonomes, responsables, doués d'esprit critique. **Ainsi le Brevet informatique est généralisé**

à la rentrée scolaire 2007 et sera pris en compte pour l'obtention du brevet des collèges de la session 2008.

Le B2i atteste l'acquisition d'un ensemble de compétences développées par les élèves ou les apprentis, tout au long de leur cursus scolaire (école, collège et lycée). Les contenus sont organisés en cinq domaines de compétences :

1. S'approprier un environnement informatique de travail
2. Adopter une attitude responsable
3. Créer, produire, traiter, exploiter des données
4. S'informer, se documenter
5. Communiquer, échanger

L'attestation relative au brevet informatique et internet (B2i), pour les niveaux "école" et "collège", sera portée sur le livret personnel de compétences.

L'Option de découverte professionnelle en classe de 3^{ème} dans tous les établissements

Expérimenté dans de nombreux établissements dès la rentrée 2005, l'enseignement de la découverte professionnelle a été créé par arrêté du 2 juillet 2004. En 2006, **133 établissements de l'académie** proposaient aux élèves de classe de 3^{ème} l'Option Découverte Professionnelle 3 heures ; **elle est généralise cette année à l'ensemble des établissements.**

L'option de découverte professionnelle de 3 heures en classe de 3^{ème} permet aux collégiens de troisième qui la choisissent de découvrir une large palette de métiers, leurs débouchés et les formations qui y conduisent, pendant 3 heures par semaine (soit plus de 100 heures dans l'année). Cette option s'adresse à tous les élèves qui souhaitent augmenter et préciser leurs connaissances sur le monde professionnel et les voies de formations.

Des documents pédagogiques ont été réalisés par l'ONISEP et de multiples accords ont été conclus avec des branches professionnelles pour renforcer le caractère concret de cet enseignement.

La note de vie scolaire

Aux termes de l'article 2 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation pour l'avenir de l'école, «*la Nation fixe comme mission première à l'École de faire partager aux élèves les valeurs de la République*».

Les compétences sociales et civiques, l'apprentissage de l'autonomie et du sens des responsabilités sont des composantes du **socle commun** de connaissances et de compétences.

Depuis la rentrée 2006, la **note de vie scolaire** participe à la démarche éducative. Elle concerne toute la scolarité au collège et est devenue une composante à part entière de l'évaluation des élèves, y compris pour l'obtention du diplôme national du brevet depuis la session 2007.

Cette note vise à donner des repères aux élèves ; elle reconnaît les bons comportements et la civilité ainsi que les progrès réalisés par les élèves dans ces domaines tout au long de l'année. La note peut aussi sanctionner les manquements délibérés aux règlements du collège et les comportements irrespectueux des autres.

4

La rentrée dans les lycées

La rentrée dans les lycées est marquée par la poursuite de la rénovation de la voie technologique. La relance du label « lycée des métiers » ainsi que l'accès des bacheliers professionnels en STS pour les élèves titulaires d'une mention Bien ou Très bien souligne la volonté de valoriser les parcours de l'enseignement professionnel et de favoriser la poursuite d'études.

La poursuite de la rénovation de la voie technologique Sciences Médico Sociales

- > mise en place de la série ST2S (sciences et technologies de la santé et du social)
 - > création d'un BTS ST3S (secteur sanitaire et social)
-

La rénovation de la voie technologique, engagée avec la mise en place de la série STG " Sciences et technologies de la gestion " (à la rentrée de l'année scolaire 2005-2006 en classe de première et à la rentrée de l'année scolaire 2006-2007 en classe terminale) se poursuit **avec la rénovation de la série sciences médico-sociales - SMS - qui devient la série "Sciences et technologies de la santé et du social"**. Cette rénovation est de grande ampleur puisqu'elle concerne à la fois l'organisation des enseignements, leurs horaires et leurs contenus.

L'objectif de cette rénovation est de :

- ✓ Positionner clairement cette série comme une voie d'accès à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur ;
- ✓ Mieux préparer les élèves à la diversité des études supérieures débouchant sur les emplois "techniques" des secteurs paramédical et social ou sur des emplois technico-administratifs, au moins de niveau III, auxquels les élèves de cette série se destinent ;
- ✓ Assurer une meilleure préparation aux concours d'entrée dans les écoles du secteur social et para médical ;
- ✓ Inscire cette série dans l'ensemble de la filière des secteurs paramédical et social et rendre plus lisibles ses finalités en l'inscrivant dans une offre de formations pré et post bac des secteurs paramédical et social mieux structurée.

La rénovation se traduit par une réorganisation en profondeur des enseignements généraux et technologiques qui, d'une part, intègrent mieux les enseignements technologiques à une problématique sanitaire et sociale, et d'autre part, renforcent les enseignements scientifiques :

- ✓ fusion des enseignements de " sciences sanitaires et sociales " et de "communication en santé et action sociale " afin d'intégrer les technologies de l'information et de la communication comme

- outils, prenant en compte la diversité des applications mises en œuvre dans les milieux professionnels : analyse de situation sanitaire ou sociale, étude des réponses apportées ;
- ✓ fusion des enseignements de "biologie humaine " et de " physiopathologie et terminologie médicale " afin de lier la compréhension du fonctionnement de l'organisme à ses principaux dysfonctionnements ;
 - ✓ suppression des options obligatoires au choix : "bureautique " et "préparation aux concours
 - ✓ suppression du stage de 4 à 6 semaines au profit de séquences d'observation de milieux professionnels mises en place dans le cadre d'activités technologiques pluridisciplinaires,
 - ✓ augmentation de l'horaire de formation en sciences physiques et chimiques ainsi qu'en mathématiques.

Enfin, la rénovation de cette série est marquée par **la création d'un BTS ST3S**. Dans l'académie une division est **ouverte au lycée Brémontier de Bordeaux**.

LA relance du label « Lycée des Métiers »

Le label « *lycée des métiers* » est attribué aux établissements qui offrent une palette étendue de formations et de services, grâce notamment à un partenariat actif, tant avec le milieu économique qu'avec les collectivités territoriales. Il met en évidence la cohérence d'une offre de formation, la prise en compte des attentes des élèves et l'adaptation aux besoins des employeurs. Il constitue un indicateur d'excellence pour les voies technologiques et professionnelles.

L'académie de de Bordeaux **compte 29 établissements publics labellisés lycées des métiers** dont 2 en Dordogne, 10 en Gironde, 5 dans les Landes, 5 dans le Lot et Garonne et 7 dans les Pyrénées Atlantiques.

La labellisation d'un lycée en lycée des métiers repose sur plusieurs critères :

- ✓ Une offre de formations technologiques et professionnelles dont l'identité est construite autour d'un ensemble cohérent de métiers,
- ✓ Un accueil de publics variés (statut scolaire, apprentis, formation continue),
- ✓ La préparation d'une gamme étendue de diplômes et titres nationaux allant du CAP aux diplômes de l'enseignement supérieur,
- ✓ Une offre de services de validation des acquis de l'expérience,
- ✓ L'existence de partenariats avec les collectivités et les milieux professionnels,
- ✓ La mise en place d'actions concernant l'orientation des collégiens,
- ✓ L'ouverture européenne,
- ✓ Une offre de services d'hébergement,
- ✓ Un dispositif de suivi des sortants de formation.

(Voir en annexe la liste des lycées des métiers de l'académie)

L'Accès des bacheliers professionnels en STS pour les élèves titulaires d'une mention Bien et Très Bien

Les sections de technicien supérieur sont tout particulièrement destinées aux bacheliers technologiques. Néanmoins le décret d'août 2005 prévoit que l'admission en section de technicien supérieur (STS) est de droit pour les bacheliers professionnels ayant obtenu la mention " bien " ou " très bien " dès lors que le champ professionnel de leur baccalauréat correspond à celui de la STS demandée et à condition d'avoir fait acte de candidature selon la procédure et dans les délais prévus par le calendrier académique.

5

Les dossiers de la rentrée

La mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences

1- Les grands principes du socle

Le socle commun fixe les repères culturels et civiques qui constituent le contenu de l'enseignement obligatoire. Il définit les sept compétences que les élèves doivent acquérir progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire. Chaque compétence qui le constitue requiert la contribution de plusieurs disciplines.

Afin d'évaluer la maîtrise progressive du socle commun par les élèves, trois paliers sont prévus :

- **en fin de CE1** : correspond notamment à l'acquisition de la lecture courante et de l'écriture
- **en CM 2** : mesure en particulier l'acquisition des règles fondamentales de la grammaire, du calcul élémentaire et des quatre opérations ;
- **en 3^{ème}** : le brevet des collèges atteste de la maîtrise des sept compétences du socle.

Le socle définit **sept compétences** que les élèves doivent maîtriser à l'issue de la scolarité obligatoire. Il s'agit "*d'un ensemble de valeurs, de savoirs, de langages et de pratiques dont l'acquisition repose sur la mobilisation de l'école et qui suppose, de la part des élèves, des efforts et de la persévérance*".

- 1- La maîtrise de la langue française
- 2 - La pratique d'une langue vivante étrangère
- 3 - Les principaux éléments de mathématiques et la culture scientifique et technologique
- 4 - La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- 5 - La culture humaniste
- 6- Les compétences sociales et civiques
- 7 - L'autonomie et l'initiative

Les **programmes scolaires de la rentrée scolaire 2007** ont été adaptés aux exigences du socle commun et un **livret individuel de compétences** est institué dès cette année en classe de CE1.

2- Le diplôme national du brevet session 2008

Conformément à l'article 32 de la loi d'orientation de 2005, l'arrêté du 15 mai 2007 modifie l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet. Ainsi, le diplôme national du brevet sera attribué, à partir de l'année scolaire 2007-2008, aux candidats ayant obtenu :

- Une note moyenne égale ou supérieure à 10 résultant de la division de la somme des notes de contrôle continu et des notes des épreuves écrites par le total des coefficients attribués à chacune de ces notes.
- Le brevet informatique et internet (B2i) niveau collège.
- Le niveau A2 dans une langue vivante étrangère¹

3- La formation des enseignants

Le plan de formation des enseignants s'articule autour des priorités définies au plan national tout en prenant en compte les orientations académiques définies dans le projet académique « Objectif 2010 ».

Ainsi pour cette année scolaire une place importante dans le plan académique de formation est consacrée aux questions pédagogiques, et notamment à la mise en œuvre du socle commun des connaissances et des compétences.

La promotion et l'égalité des chances

Volonté du Ministre de l'éducation nationale, la promotion et l'égalité des chances est également un axe fort du projet de l'académie de Bordeaux qui prévoit « de ne laisser personne au bord du chemin ». Ainsi cette rentrée 2007 est marquée dans l'académie par l'ouverture de CLIS et la création de nouvelles UPI afin de favoriser la scolarisation des élèves handicapés. La mise en place dans les collèges de l'éducation prioritaire d'un accompagnement éducatif hors du temps scolaire ainsi que l'assouplissement de la carte scolaire marquent également cette volonté.

1- La scolarisation des élèves handicapés

Xavier Darcos, ministre de l'éducation nationale annonçait à Bordeaux le 18 juin dernier la **création de 200 unités pédagogiques d'intégration (UPI) supplémentaires** portant ainsi le nombre total d'UPI à 1 119 à la rentrée 2007. L'objectif fixé par le ministre est l'ouverture de 2 000 UPI à l'horizon 2010, ce qui permettra la couverture de tout le territoire par des structures collectives spécialement adaptées à la scolarisation des enfants handicapés.

A la rentrée 2007 l'académie de Bordeaux enregistre **l'ouverture de 14 nouvelles UPI et CLIS** dont 2 en Dordogne, 6 en Gironde, 1 dans les Landes, 2 dans le Lot-et-Garonne et 3 dans les Pyrénées Atlantiques. Au total l'académie de Bordeaux compte 50 UPI.

¹ « Le niveau A2 : reconnaît que l'utilisateur dispose des moyens linguistiques usuels dans le pays où la langue est pratiquée. À ce stade, l'élève peut comprendre des phrases isolées et des expressions fréquemment utilisées en relation avec des domaines familiers. Il peut communiquer lors de tâches simples et habituelles ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct sur des sujets habituels. Il peut se situer, se présenter, se diriger, décrire avec des moyens simples sa formation, son environnement et ses besoins immédiats. » Circulaire du 31 mai 2006

	CLIS	UPI	Lieux d'implantation
24		2	UPI: E.R.E.A. de Trélissac et collège Bramerie de La Force
33	2	4	- CLIS : écoles élémentaires de Captieux et de Rauzan - UPI : collèges Alain Fournier de Bordeaux, Chambéry de Villenave d'Ornon et Robert Barrière de Sauveterre de Guyenne et I.P. Emile Combes à Règles
40		1	UPI : L.P. Frédéric Estève de Mont-de-Marsan
47	1	1	- CLIS : école Marcel Pagnol d'Aiguillon - UPI : collège Crochepierre de Villeneuve-sur-lot
64	1	2	- CLIS : école du Buisson de Pau - UPI : collège Elhuvar d'Hasnarren et L.P. Ramiro Arrué de St-Jean-de-Luz
TOTAL	4	10	

(Voir en annexe la liste des UPI de l'académie)

Par ailleurs le Ministre de l'éducation nationale a décidé de créer pour la rentrée 2007, 2 700 postes supplémentaires d'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-i). Cette mesure concerne les enfants handicapés qui ont besoin, pour s'insérer dans une scolarité ordinaire, d'un accompagnement particulier.

Dans l'académie de Bordeaux **94 postes d'Auxiliaires de Vie Scolaire sont créés à la rentrée scolaire.**

2- L'école après l'école

Afin de favoriser la réussite de tous, le ministre de l'éducation nationale a demandé de mettre en place à la rentrée 2007 un "accompagnement éducatif" hors temps scolaire dans tous les collèges (publics et privés) de l'éducation prioritaire. **Ce dispositif a vocation à s'étendre à l'ensemble des collèges à la rentrée 2008.**

D'une durée **de 2 heures**, cet accompagnement sera organisé tout au long de l'année en fin de journée après la classe, **quatre jours par semaine**. Il doit proposer, sans être limitatif, **trois domaines éducatifs** également essentiels à un parcours de réussite :

- l'aide aux devoirs et aux leçons ;
- la pratique sportive ;
- la pratique artistique et culturelle.

L'accompagnement éducatif prendra plus particulièrement la forme d'études dirigées, si possible assurées par un enseignant, afin d'accompagner les élèves aussi bien dans les acquisitions d'ordre méthodologique que dans les apprentissages fondamentaux, notamment en début d'année.

Pendant le temps d'aide aux devoirs et aux leçons, les élèves sont accueillis, selon les cas, pour approfondir le travail de la classe ou réaliser les devoirs demandés par les enseignants et trouver une aide si nécessaire. Ils peuvent aussi bénéficier de moments d'apprentissages différents s'ils n'ont pas besoin d'aide particulière. Diverses activités peuvent être envisagées : aide méthodologique, approfondissement disciplinaire, lecture, travail sur projet interdisciplinaire, recherches documentaires...

Dès la rentrée scolaire, le chef d'établissement veillera à informer les familles de la mise en œuvre de ce dispositif et à établir à leur intention un document d'information explicitant les procédures d'inscription et les indications sur les contenus proposés. L'aide aux devoirs et aux leçons pourra être assurée par des enseignants volontaires avec le renfort, si nécessaire, des assistants pédagogiques ou des assistants

d'éducation. L'animation des activités de sport et de pratique artistique et culturelle pourra, selon les situations, être assurée par des enseignants volontaires ou des intervenants extérieurs, ainsi que par des assistants d'éducation si elles se déroulent dans l'établissement.

3- L'assouplissement de la carte scolaire

La carte scolaire - c'est-à-dire l'affectation d'un élève dans un collège ou un lycée correspondant à son lieu de résidence - a été créée il y a plus de quarante ans, pour une École qui n'a plus rien à voir avec celle d'aujourd'hui. Régulièrement contournée, elle n'assure plus l'égalité des chances et ne répond plus aux attentes des familles. C'est pourquoi, Xavier Darcos, ministre de l'Éducation nationale, a souhaité instaurer une règle plus claire permettant à toutes les familles d'inscrire leurs enfants dans un établissement hors de leur secteur, dans la limite des places disponibles.

Il s'agit, par cette mesure, de donner **une liberté nouvelle aux familles tout en renforçant la diversité sociale et géographique** au niveau de chaque établissement.

L'académie de Bordeaux enregistre une légère augmentation du nombre de demandes de dérogation pour la rentrée scolaire 2007/2008. Ainsi, nous notons une augmentation de 8% collège et lycée confondus.

+ 8% en collège et lycée

		Dordogne		Gironde		Landes		Lot-et-Garonne		Pyrénées-Atlantiques		Total	
		2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2006-2007	2007-2008	2007-2008	2006-2007	2007-2008	
Collège entrée en 6 ^{ème}	Nombre de dérogations demandées	352	397	1 049	1 106	120	141	416	427	380	400	2 317	2 471
	Nombre de dérogations accordées	348	395	765	934	94	125	307	420	340	362	1 854	2 236
	Taux de satisfaction	99%	99%	73%	84%	78%	89%	74%	98%	89%	91%	80%	90%
Lycée entrée en 2 nd e	Nombre de dérogations demandées	39	103	1 110	1 140	75	80	44	93	85	86	1 353	1 502
	Nombre de dérogations accordées	27	77	547	632	49	75	31	79	61	64	715	927
	Taux de satisfaction	69%	75%	49%	55%	65%	94%	70%	85%	72%	74%	53%	62%

Innovation et droit à l'expérimentation

1- Les grands principes

Le projet académique vise à augmenter le niveau de qualification de tous les élèves et à réduire les sorties du système éducatif en cours de scolarité. Le droit à l'expérimentation, ouvert par l'article 34 de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école est un levier privilégié pour atteindre ces objectifs.

Le projet d'expérimentation peut déroger à la réglementation nationale, dans le champ défini par la loi. Les expérimentations peuvent ainsi prévoir l'assouplissement des grilles horaires des enseignements, de manière à favoriser un enseignement pluridisciplinaire et à renforcer le soutien aux élèves qui en ont besoin.

Ainsi que le précise la circulaire de préparation de la rentrée 2007, les initiatives prises dans ce cadre peuvent être variées et ambitieuses et conduire à tester des solutions innovantes pour améliorer les performances de tous les élèves.

2- Le fonds d'incitation académique – FIA -

Créé sur l'initiative du Recteur, le fonds d'incitation académique accorde un financement supplémentaire à des établissements qui s'engagent dans des axes spécifiques de la politique académique.

Dans l'académie de Bordeaux, le **fonds d'incitation académique (FIA)** favorise la mise en œuvre d'expérimentations portant sur les deux thématiques :

- la prévention de la rupture scolaire
- la culture scientifique et la diversification de l'orientation des jeunes filles vers les filières scientifiques et technologiques.

Les projets d'expérimentations relatifs aux deux thématiques du FIA peuvent bénéficier d'une dotation horaire complémentaire et d'une enveloppe financière de fonctionnement. Ces moyens permettent par exemple, la concertation des membres de l'équipe éducative impliquée, les actions d'évaluation interne du projet, les co-animations éventuelles, les contributions d'écriture.

Au cours de l'année scolaire 2006/2007 **98 projets ont été déposés et 30 retenus par la commission académique**. Au total **1300 HSE** ont été débloquées pour permettre le financement de ces projets.

3- L'expérimentation en classe de 5^{ème} de l'apprentissage d'une 2^{ème} langue vivante

Souhaité par le ministère dans son plan de rénovation des langues, l'apprentissage de la seconde langue vivante étrangère peut commencer dès la classe de 5^{ème} dans un cadre expérimental. Ainsi le nombre d'établissements dans l'académie proposant cette expérimentation double à la **rentrée 2007 passant ainsi de 10 établissements à la rentrée 2006 à 20 établissements en 2007**.

(Voir en annexe la liste des établissements de l'académie)

Les mesures en faveur de l'orientation

1- Au collège : L'entretien d'orientation pour les élèves de 3^{ème}

L'ambition est de permettre à chaque élève de **bénéficier d'un accompagnement personnalisé pour le choix et la mise en œuvre de son parcours de formation**. En effet, à l'approche des décisions à prendre à l'issue du cycle d'orientation, cet entretien a deux objectifs :

- ✓ faire le point sur l'étape actuelle du parcours de formation de l'élève
- ✓ envisager ses projets de poursuite d'études en examinant tout le champ des possibilités.

Cet entretien est un rendez-vous formalisé auquel les parents ou représentants légaux des élèves peuvent assister. Conduits par les professeurs principaux en associant, le cas échéant, les conseillers d'orientation-psychologues et les autres membres de l'équipe éducative, ces entretiens doivent permettre une meilleure connaissance des souhaits de l'élève et de sa famille d'une part et des conditions scolaires de réussite d'autre part.

2- Au lycée : L'orientation active

L'orientation active est un dispositif ministériel mis en place en janvier 2007 qui vise à améliorer l'orientation et le conseil aux bacheliers dans les universités. En effet, l'accueil dans les universités d'étudiants non ou insuffisamment préparés aux exigences de la filière qu'ils ont choisie se traduit par un taux d'échec important ou par des difficultés d'insertion professionnelle en fin de cursus. L'orientation active repose sur une double logique : l'orientation et le conseil. **Dans le cadre de l'application de ce dispositif, les quatre universités Bordelaises proposeront cette année encore sur leur site internet un service en ligne d'aide à l'orientation.**

L'orientation active repose uniquement sur **une logique de conseil** dans la mesure où l'élève adresse à l'université une demande d'expertise, et uniquement cela. Un principe absolu demeure, celui du choix d'orientation émanant de l'élève : aucun élève qui persistera dans son choix initial en dépit des recommandations qui lui ont été faites ne se verra interdire l'accès à cette filière. En aucun cas il ne s'agit d'une pré-inscription.

L'orientation active vise à systématiser la démarche d'orientation pour la rendre efficace. Un travail d'information sur les grands axes de compétences exigées par certaines formations est organisé par les universités.

6

La mise en œuvre du projet académique « Objectif 2010 » les priorités 2007/2008

L'académie de Bordeaux s'est dotée d'un projet académique, **Objectif 2010**, pour la période 2006 – 2010. Il propose à tous les acteurs et tous les partenaires du système éducatif de se mobiliser autour d'un objectif général :

« Élever le niveau de qualification des jeunes aquitains en accueillant, formant et accompagnant chaque élève, pour une insertion sociale et professionnelle réussie et participer au développement économique, social et culturel de l'Aquitaine ».

Le projet académique fera l'objet d'une évaluation à la fin de cette année scolaire 2008. A cet égard l'année scolaire 2007/2008 est une année charnière dans l'atteinte des objectifs fixés par ce projet. Des priorités d'action ont ainsi été fixées dans le but d'atteindre ces objectifs.

Pour chaque ambition voici les priorités d'action :

1. **« Mettre en place les conditions pour la réussite de tous les élèves »**
 - Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences
 - Développer les groupes de compétence en langue
 - Valoriser l'Option Découverte Professionnelle 3 heures (ODP 3h)
 - Assurer la relance du label « lycée des métiers »
 - Mettre en œuvre le plan santé/social
 - Accompagner la mise en place des UPI en lycée

2. **« Ne laisser personne au bord du chemin »**
 - Mieux sensibiliser les personnels de direction à l'ambition 2
 - Renforcer le rôle du CRDP
 - Mettre en place les mesures d'accompagnement pour la Mission Générale d'Insertion
 - Développer les dispositifs relais

3. **« Mieux accompagner les écoles, les établissements et les personnels et développer l'évaluation du système éducatif »**
 - Mieux coordonner le conseil aux établissements
 - Mettre en œuvre la charte du pilotage partagé
 - Poursuivre l'amélioration du remplacement
 - Instaurer une démarche qualité dans les services académiques

7

Les nouveautés de la rentrée 2007/2008

Les nouvelles formations professionnelles et technologiques

Adapter la carte des formations professionnelles et technologiques en cohérence avec les besoins du marché de l'emploi et les contraintes démographiques et géographiques est l'un des enjeux de la rentrée scolaire. Cette année l'académie de Bordeaux compte 3 ouvertures de formations technologiques et 17 ouvertures de formations professionnelles.

➤ 3 ouvertures de formations technologiques

Gironde

- | |
|--|
| ○ BTS : Service et prestation sciences sanitaires et sociales – Lycée Nicolas Brémontier à Bordeaux |
| ○ Bac général : STG Communication – lycée Fernand Daguin à Mérignac |

Pyrénées Atlantiques

- | |
|---|
| ○ BTS : Métiers de l'audiovisuel option métiers du son – Lycée René Cassin à Bayonne |
|---|

➤ 17 ouvertures de formations professionnelles

Dordogne

- | |
|--|
| ○ Bac Pro : service de proximité vie locale au LP Pablo Picasso de Périgueux |
| ○ Bac Pro : artisanat et métier art – ébéniste au LP porte d'Aquitaine à Thiviers |

Gironde

- | |
|--|
| ○ Bac Pro : Service de proximité vie locale au LP hôtelier d'Arcachon |
| ○ Bac Pro : sécurité prévention au LP Emile Combes à Bègles |
| ○ BEP : métiers du tertiaire au LP Emile Combes à Bègles |
| ○ Bac Pro : Restauration au LP de l'estuaire à Blaye |
| ○ BEP : métiers du tertiaire au LP les Chartrons à Bordeaux |
| ○ Bac Pro : technicien d'usinage au LP Treguey à Bordeaux |
| ○ BEP : métiers du tertiaires au LP Philadelphie de Gerde à Pessac |

Landes

- | |
|--|
| ○ Bac Pro technicien aérostructure au LP Jean Taris à Peyrehorade |
|--|

Lot-et-Garonne

- | |
|--|
| ○ BEP métiers du tertiaire au LP Georges Leygues à Villeneuve sur Lot |
| ○ Bac Pro maintenance matériel au LP porte du Lot à Clairac |
| ○ BEP techniques métaux verres matériaux synthétiques bat au LP Couffignal à Villeneuve sur Lot |

Pyrénées-Atlantiques

- | |
|--|
| ○ Bac Pro technicien géomètre topographe au LP d'Anglet |
| ○ Bac Pro technicien bâtiment, organisation et réalisation de gros oeuvre au LP d'Anglet |
| ○ CAP assistant technique milieux familiaux collectifs au LP de Navarre à Saint Jean Pied de Port |
| ○ CAP art du bois option marqueteur au LP Haure Place à Coarraze |

Les ouvertures de sections européennes

A l'occasion de cette rentrée l'académie se dotera de **26 nouvelles sections européennes**. Créées en 1992, les sections européennes et orientales visent au renforcement linguistique, à l'apprentissage de disciplines variées dans une langue étrangère ainsi qu'à la préparation aux réalités d'un dialogue interculturel et international.

Au total **152 établissements proposeront à la rentrée 2007** une section européenne dans l'académie

(Voir en annexe la liste des établissements publics concernés par l'ouverture d'une section européenne)

Les ouvertures de sections sportives

Le sport est reconnu comme étant un moyen d'enrichissement physique mais aussi moral, culturel, intellectuel. Il peut être source de plaisir et d'accomplissement personnel. Il représente une contribution originale à la formation du citoyen, en particulier au sein de l'association sportive des établissements. Les sections sportives scolaires rendent possible la pratique approfondie d'activités sportives dans un cadre scolaire et constituent un dispositif de réussite et de valorisation des compétences et aptitudes des jeunes.

A la rentrée scolaire 2007, l'académie de Bordeaux se dotera de **19 nouvelles sections sportives** dans les établissements publics dont :

- 2 sections football et 1 section football féminin
- 1 section Canoë Kayak
- 7 sections Rugby
- 1 section Tennis
- 1 section Escrime
- 1 section Athlétisme
- 1 section Pelote basque
- 1 section Aviron
- 1 section Tennis de table
- 1 section Hand ball
- 1 section Escalade

Au total l'**académie de Bordeaux compte 144 sections sportives** dans les établissements publics.

La section sportive scolaire a vocation à accueillir les élèves, filles et garçons, motivés et aptes aussi bien au plan sportif qu'au plan scolaire. Elle fonctionne, uniquement, au sein d'un établissement du second degré (collège ou lycée). Elle permet à des élèves de suivre une scolarité normale et d'accéder à des performances sportives de niveau départemental, voire régional, ou le cas échéant, d'aborder le haut niveau de pratique sportive.

(Voir en annexe la liste des établissements publics concernés par l'ouverture d'une section sportive)

Les ouvertures de sections bilangues

Les classes bilangues sont des classes où les élèves apprennent deux langues vivantes à égalité dès la sixième. L'académie de Bordeaux se dote cette année **de 13 nouvelles sections Bilangues** dans les établissements publics dont 5 en Dordogne et 8 en Gironde.

Au total **l'académie compte 73 sections bilangues** dans les établissements publics.

(Voir en annexe la liste des établissements publics concernés par l'ouverture de bilangues)

Les autres ouvertures...

- ✓ **L'ouverture d'une classe préparatoire aux grandes écoles** au lycée Brémontier de Bordeaux
- ✓ **L'ouverture d'une option Chinois** au collège Clermont de Pau.
- ✓ Le lycée professionnel **Jacques Brel de Lormont est le premier lycée de l'académie à être labellisé « ambition réussite »** par arrêté du 9 juillet 2007.

le Module Découverte professionnelle 6 heures

Le module découverte professionnelle 6 h (MDP6) implanté en lycée professionnel dans le cadre de la 3^e PVP, privilégie une approche concrète des métiers et des activités et ce faisant, permet à des élèves à la scolarité fragile de se mobiliser autour d'un projet de poursuite de formation vers la voie professionnelle.

A la rentrée scolaire 2007, **42 établissements de l'académie proposeront le module découverte professionnelle 6 heures dans les lycées professionnels.**

(Voir en annexe la liste des établissements publics concernés par le MDP6)

ac-bordeaux.fr : Le nouveau site internet de l'académie

L'académie de Bordeaux se dote à la rentrée 2007 d'un nouveau site Internet bâti autour de 4 priorités :

- Permettre une navigation plus facile en favorisant un accès à l'information en 3 clics ;
- Offrir une entrée unique à tous les utilisateurs autour de 10 grandes rubriques ;
- Adapter la charte graphique de l'académie à celle du site ministériel education.gouv.fr ;
- Tenir compte de l'évolution des nouvelles technologies en développant notamment les **flux RSS** pour permettre à nos utilisateurs d'être automatiquement informés des mises à jour faites sur notre site.



- 1. Le menu principal** : Composé des 10 principales rubriques du site, ce menu est accessible depuis n'importe quelle page permettant ainsi des aller-retours simplifiés d'une rubrique à l'autre. -
 - 1.1. L'académie** : Outre une présentation générale du rectorat (organigramme, annuaire, plan d'accès), cette rubrique s'intéresse à l'histoire de l'académie et présente les chiffres clés et principales caractéristiques économiques et géographiques de cette dernière. Elle permet également un accès direct au site Internet des inspections académiques et de certains organismes partenaires.
 - 1.2. Emplois, carrières et formations des personnels de l'éducation nationale** : En plus d'une présentation générale de la politique GRH de l'académie, cette rubrique regroupe des informations relatives à la carrière des personnels enseignants, personnels d'encadrement, personnels administratifs, techniques, de laboratoire, de santé ou sociaux.
 - 1.3. Examens et Concours** : Cette rubrique recense toutes les informations (calendriers, modalités d'inscription, résultats) liées aux concours et aux examens organisés par et dans l'académie.
 - 1.4. Orientation** : Pilotée par les services du SAIO, cette rubrique dispose de 3 entrées directement liées à la 2^{ème} ambition du projet académique : « **ne laisser personne au bord du chemin** ». On y trouve ainsi une sous-rubrique permettant de s'inscrire en CAP, BEP, Bac Pro, Mention complémentaire et

BTS, une autre présentant les actions qui favorisent l'égalité entre filles et garçons et une dernière consacrée à l'insertion des jeunes en rupture scolaire ou sans insertion. On y trouve également un calendrier académique des manifestations pour l'orientation.

- 1.5. **Vie de l'élève** : Destinée à apporter des informations sur la vie de l'élève dans son établissement, cette rubrique permet de présenter l'élève dans son rôle d'élus et l'élève face aux questions liées à la sécurité routière ; à court terme, elle intégrera également des informations présentant l'élève « acteur de sa santé ».
- 1.6. **Enseignement et formations en Aquitaine** : Conçue comme un portail géographique permettant de localiser rapidement un établissement scolaire situé dans l'académie, cette rubrique s'adresse avant tout aux parents désireux d'en savoir plus sur les formations offertes dans les collèges et lycées d'Aquitaine. Elle propose également des informations générales sur les modalités d'inscription et les programmes de chaque cycle d'enseignement.
- 1.7. **Enseignement supérieur en Aquitaine** : Complémentaire de la rubrique précédente, cette partie du site s'adresse plus particulièrement aux étudiants. Elle présente les formations de l'enseignement supérieur dans l'académie et donne, notamment, des informations sur les bourses et les logements étudiants.
- 1.8. **Pédagogie** : Cette rubrique se présente comme un portail des services académiques dont l'action est directement liée à la pédagogie. Coordonnée par la **Direction de la pédagogie**, cette rubrique présente l'ensemble des actions mises en œuvre dans le cadre du projet académique, **Objectif 2010**. On y trouve également un accès direct au site du centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information (**CLEMI**), à celui de la délégation académique à l'action culturelle (**DAAC**), à celui du centre académique aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (**CATICE**) et celui du centre académique de ressources pour l'égalité des chances (**CAREC**).
- 1.9. **Europe et International** : Ouverte sur l'Europe et l'international dans un contexte transfrontalier évident, l'académie de Bordeaux a développé de nombreux échanges avec plusieurs pays dans et hors de l'Europe. Coordonnée par la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la communication (DAREIC), cette rubrique est le reflet de ces nombreux échanges et partenariats. Elle propose notamment des fiches récapitulatives, des guides, des formulaires téléchargeables, un calendrier des actions et des opérations, un accès à la documentation nationale et européenne, la communication, en temps réel, des appels d'offre, de recherches et propositions d'emplois, de formations, des demandes de partenaires.
- 1.10. **Evaluation et statistiques** : Reflet du travail de la division de l'évaluation et de la prospective (DEP), cette rubrique met à la disposition des usagers des outils permettant de suivre la mise en oeuvre de la politique académique et d'en mesurer les résultats.

2. Les actualités récentes à l'échelon académique et national

Actualisée très fréquemment, cette partie du site présente les grands dossiers de la politique académique et nationale. Directement liée au développement de ces dossiers la rubrique intitulée « **le club de la presse** » est élaborée par le service de communication du rectorat. Elle regroupe notamment les dossiers et les communiqués de presse, présente les nombreux concours destinés aux établissements et permet de télécharger les anciens numéros du journal de l'académie, *Dialogues*.

3. Les services offerts aux usagers :

Conçu avant tout comme un outil au service des usagers, le nouveau site Internet académique offre un accès facilité aux services les plus recherchés par les usagers qu'ils soient ou non personnels de l'éducation nationale.

Ces informations sont systématiquement regroupées dans la partie située à droite de l'écran. Outre la page d'accueil, chacune des rubriques du site est ainsi dotée d'un **menu contextuel** situé à droite qui regroupe des liens permettant de diriger l'internaute vers des ressources en lignes complémentaires.

8

Les initiatives académiques

L'éducation aux médias

Créé 1983, le Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) est un établissement du Ministère de l'Éducation Nationale « chargé de l'éducation aux médias dans l'ensemble du système éducatif ».

Le temps fort de l'action du CLEMI est la *Semaine de la Presse et des Médias dans l'École* qui se déroulera cette année du **17 au 22 mars 2008**. Cependant c'est toute l'année que l'équipe académique se mobilise pour impulser, encadrer, évaluer des projets pédagogiques relatifs aux différents médias (presse écrite, radio, TV, Internet).

Cette année encore de nombreuses opérations permettront aux élèves de développer leurs capacités à analyser et comprendre les messages médiatiques avec notamment :

- le projet « **Classe Radio** ». Un partenariat avec France Bleu Gironde qui consiste à faire réaliser des reportages par les élèves (du primaire au lycée) et de les diffuser à l'antenne les dimanches.
- Le projet « **Vidéo Bahut** » en partenariat avec France 3 Aquitaine qui permet à des élèves de réaliser des reportages ensuite diffusés dans le JT de Midi-Pile du mercredi.

L'enseignement en milieu pénitentiaire

Conformément aux textes signés entre l'éducation nationale et la justice, l'enseignement est assuré dans tous les établissements pénitentiaires, soit pour l'académie de Bordeaux , les maisons d'arrêt de Agen, Bayonne, Bordeaux-Gradignan, Pau, Périgueux, Mont de Marsan, les centres de détention de Eysses/Villeneuve sur Lot, Mauzac et Neuvic. Pour ces 9 établissements sur l'année scolaire 2006/2007, on recense 2295 personnes en activités d'enseignement (25% du public incarcéré) pour 245 validations du CFG au LMD.

Créée en 1996, l'unité pédagogique régionale (UPR) en milieu pénitentiaire de Bordeaux, structure permanente de l'éducation nationale en prison, coordonne **les actions d'enseignement des 20 établissements pénitentiaires** des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers. **40 enseignants permanents et 90 enseignants en heures supplémentaires** assurent hebdomadairement 1075 heures d'enseignement

Pour l'année scolaire 2007/2008, les objectifs sont :

- **Intensifier la prise en charge des mineurs et des jeunes** (35% ont moins de 25 ans), priorité des enseignants : scolariser tous les jeunes qui sont d'âge scolaire, voire au delà pour ceux d'entre eux qui, à l'issue de leur scolarité obligatoire, n'ont pas

obtenu un niveau de qualification reconnu et favoriser leur réussite scolaire. En liaison avec la Mission Générale d'Insertion et dans le cadre du projet académique « Ne laisser personne au bord du chemin », lutter contre la récidive et favoriser l'insertion ou la réinsertion scolaire, sociale et professionnelle,

- **Conduire un maximum de personnes détenues en situation d'illettrisme à la maîtrise des compétences de base** : repérage des demandes de formation, parcours individuels de formation adaptés, validation des acquis en formation par la tenue d'un livret de formation ou la préparation à un examen officiel,
- **Favoriser la Validation des Acquis de l'Expérience** : particulièrement pour les publics non qualifiés : CAP et BEP demeurent les diplômes les plus délivrés en 2006/2007 par la voie de la VAE,
- **Travailler en partenariat avec le CNED sur les problématiques de l'enseignement à distance propres aux personnes incarcérées** : travaux de recherche sur la mise en place d'une forme d'accompagnement à la scolarité de ces publics particuliers, élaboration de supports d'apprentissage plus adaptés.

Ces actions nécessitent un partenariat de grande qualité entre l'éducation nationale et l'administration pénitentiaire, partenariat qui impulse et favorise la complémentarité et la cohérence des actions d'enseignement avec les autres activités proposées en détention. L'objectif commun demeurant la réinsertion de la personne détenue.

9

Les grands rendez-vous de l'année scolaire

- ✓ **12 Octobre 2007** : Élections des représentants des parents d'élèves aux conseils d'administration des établissements publics et locaux d'enseignements et aux conseils des écoles
- ✓ **Du 8 au 14 Octobre 2007** : Fête de la science
- ✓ **22 octobre 2007** : commémoration Guy Môquet
- ✓ **Janvier / Février** : Semaine de valorisation de l'enseignement professionnel
- ✓ **14, 15 et 16 février 2008** : Aquitec, 18^{ème} salon de l'information, de la formation, des métiers et de l'emploi en Aquitaine.
- ✓ **17 au 22 mars 2008** : 19^{ème} Semaine de la presse et des médias dans l'école

10

Annexes

Liste des établissements concernés par l'ouverture d'une section européenne à la rentrée 2007

COMMUNE	ETABLISSEMENT	LANGUE VIVANTE	FORMATIONS
DORDOGNE			
LA FORCE	CLG Max Bramerie	Espagnol	
MONTIGNAC	CLG Yvon Delbos	Anglais	
MONTPON	CLG Jean Rostand	Allemand	
RIBERAC	CLG Arnaud Daniël	Allemand	
TERRASSON	CLG Jules Ferry	Anglais	
THENON	CLG Suzanne Lacore	Anglais	
GIRONDE			
ANDERNOS	CLG André Lahaye	Anglais	
ARCACHON	CLG Marie Bartette	Espagnol	
BLANQUEFORT	CLG E. Dupaty	Espagnol	
BORDEAUX	Lycée Jean Condorcet	Espagnol	
CENON	CLG Jean Zay	Anglais	
LANGON	CLG Toulouse Lautrec	Anglais	
LEGE CAP FERRET	CLG	Anglais	
LE TEICH	CLG	Espagnol	
PESSAC	CLG Alouette	Allemand	
PAREMPUYRE	CLG Porte du Médoc	Espagnol	
ST LOUBES	CLG Max Linder	Allemand	
TALENCE	Lycée Victor Louis	Anglais	2nde option IGC
SALLES	CLG Aliénor d'Aquitaine	Anglais	
LANDES			
PEYREHORADE	LP Jean Taris	Anglais	TERPRO (suite scol)
LOT-ET-GARONNE			
CASTELJALOUX	CLG Jean Rostand	Anglais	
STE LIVRADE SUR LOT	CLG Paul Froment	Anglais	
PYRENEES-ATLANTIQUES			
HENDAYE	LP Irandatz	Espagnol	2nd generale et techno YC BT
JURANCON	LP André Campa	Espagnol	
MONEIN	CLG Recteur Sarrailh	Espagnol	
SERRES CASTETS	CLG	Espagnol	Suite de scolarité

Liste des établissements concernés par l'ouverture de sections Bilangues à la rentrée 2007 dans les établissements publics

Etablissement	langue étrangère 1	langue étrangère 2
DORDOGNE		
CLG EUGENE LEROY - BERGERAC	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG ALCIDE DUSOLIER - NONTRON	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG LAURE GATET - PERIGUEUX	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG ARTHUR RIMBAUD -SAINT-ASTIER	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG LA BOETIE - SARLAT	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
GIRONDE		
CLG CLAUDE MASSE - AMBARES	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG ALAIN FOURNIER - BORDEAUX	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG CESTAS - CANTLANDE	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG GEORGES RAYET - FLOIRAC	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG CAMILLE CLAUDEL - LATRESNE	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG BOURRAN - MERIGNAC	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG ROBERT BARRIERE - SAUVETERRE	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
CLG LEO DROUYN - VERAC	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1
LOT ET GARONNE		
CLG JEAN MONNET - FUMEL	ALLEMAND LV1	ANGLAIS LV1

Liste des 42 établissements publics de l'académie de Bordeaux qui proposent le Module Découverte Professionnelle 6h à la rentrée 2007

DORDOGNE

- Lycée NONTRON ALCIDE DUSOLIER
- Lycée professionnel BERGERAC CEDEX JEAN CAPELLE
- Lycée professionnel BERGERAC DE L ALBA
- Lycée professionnel COULAURES CHARDEUIL METIERS DU BATIMENT
- Lycée professionnel PERIGUEUX LEONARD DE VINCI
- Lycée professionnel RIBERAC ARNAUD DANIEL
- Lycée professionnel SARLAT LA CANEDA PRE DE CORDY
- Lycée professionnel THIVIERS PORTE D AQUITAINE

GIRONDE

- EREA EYSINES CEDEX DE LA PLAINE
- EREA PESSAC
- Lycée GUJAN MESTRAS DE LA MER

- Lycée professionnel ARCACHON HOTELIER INDUSTRIEL TERTIAIRE
- Lycée professionnel BAZAS ANATOLE DE MONZIE
- Lycée professionnel BEGLES CEDEX EMILE COMBES
- Lycée professionnel BLANQUEFORT CEDEX
- Lycée professionnel BLAYE DE L ESTUAIRE
- Lycée professionnel BORDEAUX CEDEX TREGEY RIVE DE GARONNE
- Lycée professionnel BORDEAUX DES MENUTS
- Lycée professionnel CENON CEDEX LA MORLETTE
- Lycée professionnel EYSINES CEDEX CHARLES PEGUY
- Lycée professionnel LANGON CEDEX SUD GIROND
- Lycée professionnel LIBOURNE CEDEX HENRI BRULLE
- Lycée professionnel LIBOURNE CEDEX INDUST.ET HOTEL.J.MONNET
- Lycée professionnel LORMONT CEDEX JACQUES BREL
- Lycée professionnel MERIGNAC CEDEX MARCEL DASSAULT
- Lycée professionnel PAUILLAC ODILON REDON
- Lycée professionnel PESSAC PHILADELPHIE DE GERDE
- Lycée professionnel ST ANDRE DE CUBZAC PHILIPPE COUSTEAU
- Lycée professionnel ST MEDARD JALLES CEDEX JEHAN DUPERIER

LANDES

- Lycée ST PAUL LES DAX CEDEX HAROUN TAZIEFF
- Lycée professionnel AIRE SUR L ADOUR CEDEX JEAN D ARCET
- Lycée professionnel CAPBRETON LOUIS DARMANTE
- Lycée professionnel MONT DE MARSAN CEDEX FREDERIC ESTEVE
- Lycée professionnel MONT DE MARSAN CEDEX ROBERT WLERICK
- Lycée professionnel MORCENX JEAN GARNIER
- Lycée professionnel PARENTIS EN BORN CEDEX SAINT-EXUPERY
- Lycée professionnel PEYREHORADE JEAN TARIS
- Lycée professionnel TARNOS AMBROISE CROIZAT

LOT-ET-GARONNE

- Lycée professionnel AGEN ANTOINE LOMET
- Lycée professionnel CLAIRAC PORTE DU LOT
- Lycée professionnel FOULAYRONNES JEAN MONNET
- Lycée professionnel FUMEL CEDEX BENOIT D AZY
- Lycée professionnel NERAC JACQUES DE ROMAS
- Lycée professionnel VILLENEUVE SUR LOT LOUIS COUFFIGNAL

PYRENEES-ATLANTIQUES

- Lycée ANGLET
- Lycée ST JEAN PIED DE PORT DE NAVARRE
- Lycée professionnel BAYONNE CEDEX PAUL BERT
- Lycée professionnel GELOS
- Lycée professionnel HENDAYE
- Lycée professionnel JURANCON ANDRE CAMPA
- Lycée professionnel MAULEON SOULE JEAN-PIERRE CHAMPO
- Lycée professionnel MORLAAS HOTELIER HAUTE VUE
- Lycée professionnel OLORON STE MARIE CEDEX GUYNEMER
- Lycée professionnel OLORON STE MARIE DU 4 SEPTEMBRE
- Lycée professionnel ORTHEZ CEDEX FRANCIS JAMMES
- Lycée professionnel ORTHEZ CEDEX MOLIERE
- Lycée professionnel PAU CEDEX HONORE BARADAT
- Lycée professionnel ST JEAN DE LUZ RAMIRO ARRUE

Liste des 29 établissements labellisés lycées des métiers dans l'académie de Bordeaux

DORDOGNE

Lycée des métiers de l'automobile : Lycée polyvalent Albert Claveille - 24000 Périgueux

Lycée des métiers des industries des procédés chimiques et biotechnologiques : Lycée professionnel de l'Alba - 24100 Bergerac

GIRONDE

Lycée des métiers de l'automobile : Lycée professionnel Beau de Rochas - 33000 Bordeaux

Lycée des métiers : Lycée professionnel privé Bel Orme - 33000 Bordeaux

Lycée des métiers du tertiaire et services : lycée technologique et professionnel privé Saint Vincent de Paul - 33000 Bordeaux

Lycée des métiers : Lycée technologique et professionnel privé Sainte Famille Saintonge - 33000 Bordeaux

Lycée des métiers : Lycée professionnel privé Saint Genès -33000 Bordeaux

Lycée des métiers de l'hôtellerie, du tourisme et des services : Lycée professionnel Hôtelier Industriel Tertiaire - 120 Arcachon

Lycée des métiers de l'habitat et des Travaux Publics : lycée professionnel de Blanquefort - 33290 Blanquefort

Lycée des métiers : Lycée professionnel Jacques Brel - 33310 Lormont

Lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme : Lycée polyvalent Hôtelier Tourisme Gascogne 33400 Talence

Lycée des métiers de la Mer : Lycée polyvalent de la Mer - 33470 Gujan Mestras

LANDES

Lycée des métiers de l'automobile : Lycée professionnel Frédéric Estève - 40000 Mont -de - Marsan

Lycée des métiers du bâtiment : Lycée professionnel Jean Garnier - 40110 Morcenx

Lycée des métiers de la sous traitance aéronautique : Lycée professionnel Jean Taris - 40300 Peyrehorade

Lycée des métiers du bois : Lycée professionnel O. Saint-Paul Les Dax - 40990 Saint-Paul Les Dax

Lycée des métiers tertiaires et services : Lycée professionnel Wlérick – 40005 Mont de Marsan

LOT-ET-GARONNE

Lycée des métiers : Lycée Technique Jean Baptiste de Baudre - 47000 Agen

Lycée des métiers de la Plasturgie : Lycée polyvalent Val de Garonne -47200 Marmande

Lycée des métiers de l'habitat : Lycée professionnel Couffignal -47300 Villeneuve sur Lot

Lycée des métiers du tertiaire et du tourisme : Lycée polyvalent Georges Leygues - 47300 Villeneuve sur Lot

Lycée des métiers des Maintenances, des Engins de TP et des Machines Agricoles : Lycée professionnel Portes du Lot - 47320 Clairac

PYRENEES - ATLANTIQUES

Lycée des métiers de la maintenance et de l'industrie : Lycée technologique et professionnel privé Immaculée Conception Beau Frêne - 64000 Pau

Lycée des métiers de l'habitat : Lycée professionnel -64110 Gelos

Lycée des métiers : Lycée du Pays de Soule -64130 Cheraute

Lycée des métiers de la chimie : Lycée polyvalent Albert Camus - 64150 Mourenx

Lycée des métiers des sciences et techniques industrielles : Lycée polyvalent privé - 64240 Hasparren

Lycée des métiers du bâtiment et des Travaux Publics : Lycée polyvalent Cantau - 64600 Anglet

Lycée des métiers des Arts du Bois et de l'Ameublement : Lycée professionnel Gabriel Haure Place - 64800 Coarraze

Liste des unités pédagogiques d'intégration dans les établissements publics à la rentrée 2007

Les ouvertures à la rentrée 2007

DENOMINATION	COMMUNE
Dordogne	
CLG HENRI IV	BERGERAC
CLG JACQUES PREVERT	BERGERAC
CLG JEAN MOULIN	COULOUNIEIX CHAMIERES
CLG MAX BRAMERIE	LA FORCE
CLG ALCIDE DUSOLIER	NONTRON (Ouverture 2006)
CLG ARNAUD DANIEL	RIBERAC
CLG LA BOETIE	SARLAT
EREA	TRELISSAC
Gironde	
CLG PABLO NERUDA	BEGLES
LP EMILE COMBES	BEGLES
CLG DUPATY	BLANQUEFORT (Ouverture 2006)
CLG SEBASTIEN VAUBAN	BLAYE
CLG ALAIN FOURNIER	BORDEAUX
CLG ALIENOR D'AQUITAINE	BORDEAUX
CLG JEAN JAURES	CENON (Ouverture 2006)
CLG HENRI DE NAVARRE	COUTRAS (Ouverture 2006)
CLG FRANCOIS MITTERRAND	CREON
CLG CHANTE CIGALE	GUJAN MESTRAS
CLG TOULOUSE LAUTREC	LANGON
CLG LES DAGUEYS	LIBOURNE
CLG CHÂTEAU GAILLARD	LIBOURNE
CLG GEORGES LAPIERRE	LORMONT
CLG LANGEVIN	MERIGNAC
CLG P DE BELLEYME	PAUILLAC
CLG GERARD PHILIPPE	PESSAC
CLG ROBERT BARRIERE	SAUVETERRE DE GUYENNE
CLG	ST ANDRE DE CUBZAC
CLG CHAMBERY	VILLENAVE D'ORNON
Landes	
CLG D'ALBRET	DAX
CLG	LABENNE
LP FREDERIC ESTEVE	MONT DE MARSAN
CLG JEAN ROSTAND	MT DE MARSAN
CLG JACQUES PREVERT	MIMIZAN
CLG RENE SOUBAIGNE	MUGRON
CLG CHAUMIE	AGEN
CLG JEAN MOULIN	MARMANDE (Ouverture 2006)

Lot et Garonne	
CLG ANDRE CROCHEPIERRE	VILLENEUVE SUR LOT
Pyrénées Atlantiques	
CLG ENDARRA	ANGLET
CLG VILLA FAL	BIARRITZ
CLG JEAN ROSTAND	BIARRITZ
CLG BOIS D'AMOUR	BILLERE (Ouverture 2006)
CLG	BIZANOS
CLG ELHUYAR	HASPARREN
CLG	MORLAAS (Ouverture 2006)
CLG DANIEL ARGOTE	ORTHEZ
CLG CLERMONT	PAU
LP HONORE BARADAT	PAU
CLG JEANNE D'ALBRET	PAU
CLG FELIX PECAUT	SALIES DE BEARN
LP RAMIRO ARRUE	SAINT JEAN DE LUZ
CLG CHANTACO	ST JEAN DE LUZ

Liste des ouvertures de sections sportives scolaires à la rentrée dans les établissements publics

TYPE	Dpt	ETABLISSEMENT	SECTION	NOMBRE DE SECTIONS
CLG	24	BERGERRAC JACQUES PREVERT	FOOTBALL	1
CLG	24	COULOUNIEIX-CHAMIERES JEAN MOULIN	CANOE KAYAK	1
CLG	24	EXCIDEUIL GIRAULT DE BORNEIL	RUGBY	1
CLG	24	LE BUGUE A LEROI GOURHAN	TENNIS	1
CLG	24	MAREUIL ARNAULT DE MAREUIL	FOOTBALL	1
CLG	24	RIBERAC A.Daniel	RUGBY	1
Soit un TOTAL en DORDOGNE				24
CLG	33	ARVEYRES JEAN AURIAC	RUGBY	1
CLG	33	BORDEAUX ALAIN FOURNIER	ESCRIME	1
CLG	33	BORDEAUX SAINT ANDRE	ATHLETISME	1
CLG	33	LANGON JULES FERRY	RUGBY	1
LYC	33	MERIGNAC F. Daguin	FOOT FEMININ	1
Soit un TOTAL GIRONDE				50
CLG	40	PEYREHORADE PAYS D'ORTHE	PELOTE BASQUE	1
CLG	40	ST MARTIN DE SEIGNANX FRANCOIS TRUFFAUT	RUGBY	1
LP	40	TARNOS AMBROISE CROIZAT	RUGBY	1
Soit un TOTAL LANDES				22
CLG	47	CASSENEUIL GASTON CARRERE	AVIRON	1
CLG	47	MONSEMPRON LIBOS K THOUAILLES	RUGBY	1
Soit un LOT ET GARONNE				12
CLG	64	BIARRITZ J. Rostand	TENNIS DE TABLE	1
CLG	64	NAY Henri IV	HAND BALL	1
CLG	64	PAU M. De Navarre	ESCALADE	1
Soit un PYRENEES ATLANTIQUES				36

Liste des établissements publics qui proposent l'expérimentation de la langue vivante 2 en 5^{ème} à la rentrée 2007

Les ouvertures à la rentrée 2007

Dep	Etablissement	Commune	Langue
24	Collège Yvon Delbos	Montignac	espagnol
24	Collège Henri IV	Bergerac	anglais
24	Collège Arnaud Daniël	Ribérac	anglais
24	Collège	Velines	allemand
33	Collège Marie Bartète	Arcachon	anglais
33	Collège Manon Cormier	Bassens	anglais / espagnol
33	Collège Monséjour	Bordeaux	espagnol
33	Collège Aliénor d'Aquitaine	Castillon la Bataille	espagnol
33	collège Cantelande	Cestas	allemand
33	Collège Henri Dheurle	La Teste de Buch	espagnol
33	Collège Lapierre	Lormont	espagnol
33	Collège Chamberry	Villenave d'Ornon	allemand
40	Collège du Val d'Adour	Grenade sur Adour	anglais / espagnol
40	Collège Jean Moulin	Saint Paul les Dax	espagnol
47	Collège Lucien Sigala	Duras	espagnol
47	Collège Kleber Thoueilles	Monsempron Libos	espagnol
47	Collège Paul Froment	Sainte Livrade sur Lot	espagnol
64	Collège Clermont	Pau	espagnol
64	Collège Maurice Ravel	Saint Jean de Luz	anglais
64	Collège la Citadelle	Saint Jean Pied de Port	espagnol
<i>20 établissements publics au total dans l'académie dont 10 nouvelles ouvertures à la rentrée 2007.</i>			